

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 11

*Objet : Modification du
tableau des effectifs*

Date de convocation

12 mars 2024

Date d'affichage

12 mars 2024

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

9

Nombre de votants :

11

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre
Le 26 mars à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL.

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Jean-Pierre ANGLAS, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, membres en exercice.

Procurations :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL.

Absents Excusés : Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, Mme Pauline SEILHAN, M. Pierrick THOMAS, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme ANNE BENAICHE.

M. Jean Pierre ANGLAS a été élu secrétaire de séance.

Considérant que suite à une meilleure organisation des services et afin de tenir compte de l'évolution des missions des agents de la collectivité (budget de la Résidence du Lac Hervé SABATIE) et par voie de conséquence des nouvelles responsabilités confiées aux agents, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer les postes suivants à compter du 1^{er} novembre 2024 :

2 postes d'agent social principal 1^{er} classe à temps complet.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- Créer les emplois permanents tels que définis ci-dessus
- Modifier le tableau des effectifs en conséquence
- Dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours (budget de la Résidence du Lac), sur le chapitre 012 consacré aux dépenses du personnel

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

Approuve les propositions ci-dessus.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

Le Secrétaire

J-P ANGLAS